الضمان الاجتماعي
CNSS
Le devoir de vous protéger

ROYAUME DU MAROC
CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE
DIRECTION REGIONALE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA

Avis d'achat sur bons de commande n° 28/2026

Le Directeur Régional de la CNSS Tanger-Tétouan Al-Hoceima procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret N°2-22-431 relatif aux marchés publics.

-Objet de la prestation : Maintenance des installations techniques de l'ascenseur de la CNSS – Direction Régionale Tanger Tétouan Al Hoceïma.

-Consistance de la prestation:

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité
1	**Maintenance des installations techniques de l'ascenseur de la CNSS – Direction Régionale Tanger Tétouan Al Hoceïma**	**Equipement concerné :** -Type : Monte-charge -Marque : IZDIHAR -Charge : 450 kg/ 06kg -Vitesse : 1/0.25 m/s -Courant : 220/ 380 V **Le contenu de la prestation :** La prestation consiste en la réalisation de deux interventions ponctuelles sur le monte-charge, comprenant notamment : -Diagnostic et contrôle de l'état général de fonctionnement de l'équipement ; -Nettoyage et graissage des organes mécaniques ; -Nettoyage de la cuvette, du dessus de cabine et de la machinerie ; -Vérification de l'état des câbles de traction, des freins et des dispositifs de sécurité ; -Contrôle du bon fonctionnement des portes, boutons d'appel et de commande, cellules photoélectriques et organes de commande ; -Vérification des composants mécaniques et électriques (moteur, treuils, poulies, roulements et contrôleur de manœuvre) ; -Vérification des dispositifs de détection de position et de niveau. -Réglage et remise en état des éléments présentant des anomalies de fonctionnement ; -Réparation ou remplacent des pièces défectueuses, après accord préalable de l'administration ; -Fourniture des produits de nettoyage et de lubrification nécessaires ; -Réalisation des essais de fonctionnement et vérification de la sécurité après chaque intervention ; -Remise d'un rapport après chaque intervention, précisant les opérations réalisées et les anomalies constatées ;	**Intervention**	**2**

-Lieu d'exécution: CNSS Direction Régionale Tanger Tétouan Al Hoceima sise à 26 Av Abderrahmane El Youssfi Tanger.

-Délai d'exécution de la prestation: 45 jours à partir de la date d'attribution du bon de commande.

-Date et heure limites de réception des devis des concurrents: Le 19/11/2026 à 12h00.

-Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

-Planning d'exécution et modalités de paiement :

Les prestations objet du présent avis d'achat seront réalisées en deux (02) interventions planifiées comme suit :

-1ère intervention : Fin novembre 2026.

-2ème intervention : Fin décembre 2026.

Le règlement des prestations s'effectuera en un seul versement, après l'exécution complète et satisfaisante des deux interventions, sur présentation de la facture dûment arrêtée et accompagnée des deux rapports d'intervention cachetés et signés par le technicien intervenant et contresignés par le Maître d'ouvrage.

NB : Le concurrent doit présenter, dans un délai de **24 heures ouvrables** à compter de la validation de l'invitation de confirmation de l'offre, une attestation délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, certifiant qu'il est en situation régulière envers l'organisme concerné.

La communication de ladite attestation peut se faire par dépôt physique à la Direction Régionale de la CNSS Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Division Ressources / Bureau Moyens Généraux (6e étage), 26 Avenue Abderrahmane El Youssfi, Tanger, par envoi électronique à l'adresse : Dr.tanger@cnss.ma, ou par tout autre moyen de communication approprié.

NB : L'intervention donnera lieu à l'établissement d'un rapport d'intervention précisant et détaillant :

- Nom du technicien
- Date et heure de l'intervention
- Les actes effectués

Ce rapport d'intervention établi, cacheté et signé par le technicien intervenant doit être contresigné par le Maître d'ouvrage.

MOULAY DRISS GOUMGHAR
DIRECTEUR REGIONAL
CNSS
Direction Régionale Tanger-Tétouan-Al Hoceima